

Procès verbal des délibérations du conseil municipal lundi 02 mars 2020

L'an deux mil vingt, le 02 mars à 20 h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil en séance publique par convocation du maire Monsieur Dominique SABA ;

Etaiet présents : Dominique Saba, Maire, Thomas Bardy, Vincent Bertin, Adeline Cherhal, Gisèle Froc, Angélique Georgeault, Romain Pénisson, Marie-Elise Texier.

Etait excusé : Henri Bruand, 1^{er} adjoint

Secrétaire : Romain Pénisson

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès verbal de la réunion du 10 février 2020, il est adopté à l'unanimité.

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1° **Budget commune : vote du compte administratif et de gestion- exercice 2019**

2° **Budget assainissement : vote du compte administratif et de gestion- exercice 2019**

3° **Budget lotissement «Le Hameau de la Noë» : vote du compte administratif et de gestion exercice 2019**

4° **Modification des statuts de la communauté de communes** : ajout de la compétence facultative « participation financière à l'expérimentation d'un bus France Services ».

5° **Questions diverses**

Objet n°2020_03_01 Budget commune : vote du compte administratif et de gestion- exercice 2019

Monsieur SABA, le Maire, sort de la salle.

M. Thomas BARDY présente le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 :

Libellé	section fonctionnement		section investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats 2018 reportés		78 099,38 €	-11 587,86 €	
opérations exercice	139 267,97 €	171 343,92 €	66 429,40 €	23 200,53 €
résultats exercice		32 075,95 €	-43 228,87 €	
résultats clôtures		110 175,33 €	-54 816,73 €	

M. BARDY propose d'affecter le résultat du fonctionnement 2019, soit 110 175.36 € comme suit :

- 54 816.73 € à la section investissement au compte 1068
- 55 358.63 € à la section fonctionnement au compte 002.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ adopte le compte administratif pour l'exercice 2019
- ☞ adopte le compte de gestion du Receveur Principal pour l'exercice 2019
- ☞ accepte l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 comme suit :
 - 54 816.73 € à la section investissement au compte 1068
 - 110 175.36 € à la section fonctionnement au compte 002.



Objet n° 2020_03_02 Budget assainissement : vote du compte administratif et de gestion- exercice 2019

Monsieur SABA, le Maire, sort de la salle.

M. Thomas BARDY présente le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 :

Libellé	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats 2018 reportés		5 911,06 €	-2 829,90 €	
opérations exercice	29 606,13 €	34 213,16 €	23 517,42 €	23 509,18 €
résultats exercice		4 607,03 €	-8,24 €	
résultats clôtures		10 518,09 €	-2 838,14 €	

M. BARDY propose d'affecter le résultat du fonctionnement 2019, soit 10 518.09 € comme suit :

- 2 838.14 € à la section investissement au compte 1068
- 7 679.95 € à la section fonctionnement au 002.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ adopte le compte administratif pour l'exercice 2019
- ☞ adopte le compte de gestion du Receveur Principal pour l'exercice 2019
- ☞ accepte l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, soit 10 518.09 € comme suit :
 - 2 838.14 € à la section investissement au compte 1068
 - 7 679.95 € à la section fonctionnement au 002.



Objet n° 2020_03_03 Budget lotissement «Le Hameau de la Noë» : vote du compte administratif et de gestion exercice 2019

Monsieur SABA, le Maire, sort de la salle.

M. Thomas BARDY présente le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 :

Libellé	section fonctionnement		section investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
résultats reportés		32 346,32 €	-27 704,83 €	
opérations exercice	- €	- €	- €	- €
résultats exercice		- €	- €	

Monsieur BARDY, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption de ce compte administratif et de gestion.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte :

- ☞ le compte administratif 2019 et accepte à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement au 002.
- ☞ le compte de gestion du Receveur Principal pour l'exercice 2019.



Objet n° 2020_03_04 Modification des statuts de la communauté de communes : ajout de la compétence facultative « participation financière à l'expérimentation d'un bus France Services ».

Vu la circulaire du Premier ministre du 1er juillet 2019,

Vu la délibération n°DCC20-XX du Conseil communautaire du 11 février 2020,

Il vous est proposé :

D'approuver l'ajout de la compétence facultative : « Participation financière à l'expérimentation d'un Bus France Service » afin qu'elle soit rédigée comme suit :

« 8°) Participer financièrement à la mise en place, par le Pôle d'Intermédiation et de Médiation Sociale de Rennes (PIMMS), d'un « Bus France Services » afin de maintenir des services de proximité en proposant aux habitants un accompagnement dans les démarches administratives du quotidien, sur le territoire des 13 communes comptant moins 2 500 habitants (Amanlis, Arbrissel, Boistrudan, Brie, Chelun, Coësmes, Eancé, Essé, Forges-la-Forêt, Le Theil-de-Bretagne, Marcillé-Robert, Sainte-Colombe et Thourie) »

D'autoriser le Maire à notifier la présente délibération au Président de Roche aux Fées Communauté.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- ☞ d'approuver l'ajout de la compétence facultative : « Participation financière à l'expérimentation d'un Bus France Service ».
- ☞ autorise le Maire notifier la présente délibération au Président de Roche aux Fées Communauté.



Objet n°2020_03_05 Questions diverses

➤ Elections municipales 15 et 22 mars 2020.



Fin du conseil municipal : 20h30
Prochain conseil municipal :

Le secrétaire,
R. PENISSON

Le Président,
Dominique SABA

Les membres du Conseil Municipal

T. BARDY

V. BERTIN

A.CHERHAL

G. FROC

A. GEORGEAULT

M.E. TEXIER